

# Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	En attente de la décision de la commission parlementaire
<p>Fourniture de services en euros numériques par des prestataires de services de paiement établis dans des États membres dont la monnaie n'est pas l'euro</p> <p>Modification Règlement 2021/1230 <a href="#">2020/0145(COD)</a></p> <p>Sujet 2.50.04 Banques et crédit 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 4.60.08 Sécurité des produits et des services, responsabilité du fait du produit</p> <p>Priorités législatives <a href="#">Déclaration commune 2023-24</a></p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/0211(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2021/1230 <a href="#">2020/0145(COD)</a>
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
Etape de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/12418